

Commission Permanente

Réunion du 24 janvier 2023

Président: Henri DEJONGHE

Ordre du jour



1. Bilan de l'année 2022
2. Présentation de la feuille de route et première version du document du SAGE
3. Inventaire et catégorisation des zones humides
4. Perspectives 2023 et Agenda prévisionnel

Bilan de l'année 2022

L'animation de la CLE en 2022

- Les objectifs atteints :
 - Validations : état des lieux, enjeux, objectifs ;
 - Elaboration des orientations et dispositions (commissions) ;
 - Création et diffusion de la Newsletter



LE PAYSAGE DE L'AUTHIE

Newsletter n°1
mai 2022

LE SAGE, UN OUTIL DE GESTION LOCALE DE L'EAU

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant.

Le périmètre du SAGE de l'Authie a été fixé par arrêté inter-préfectoral du 5 août 1999. Le territoire qui s'étend entre le Pas-de-Calais et la Somme, concerne 125 communes regroupées dans 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et une population globale d'environ 80000 habitants.

Le SAGE de l'Authie est porté depuis 2019 par le Symcra, Syndicat Mixte qui met ses compétences et développe ses missions, en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants de la Cautche et de l'Authie.

Un animateur recruté à cet effet par le Symcra, Antoine Frichot, est affecté à l'animation du SAGE de l'Authie.

Vous pouvez consulter le site internet du Symcra : <https://www.symcra.fr/>

Carte 1 - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire

Le SAGE comprend :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PADG) de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- La synthèse de l'état des lieux et du diagnostic du territoire
- Les principaux enjeux du bassin versant et les objectifs généraux
- La stratégie du SAGE, à retenir dans les orientations et les dispositions.

Un règlement qui explique les choix de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et des règles édictées pour assurer la réalisation des objectifs du PADG.

Un atlas cartographique illustrant l'état des lieux, le diagnostic et la stratégie du SAGE.

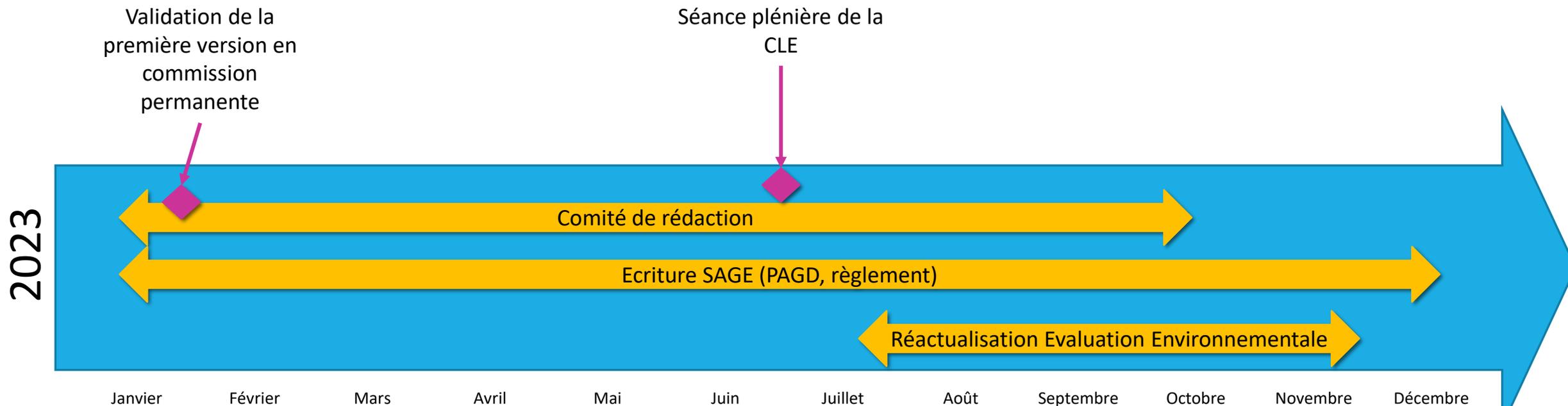
L'animation de la CLE en 2022

Réunions	Bureau CLE	CT Milieux aquatiques	CT Erosion des sols et ruissellement	CT Gestion de la ressource et de la qualité des eaux	CT Communication et développement du territoire
	3	2	3	3	2

- Présentation des potentielles orientations et dispositions
- Positionnement à la fin de chaque réunion sur les éléments présentés
- projet d'écriture de 57 Dispositions et 4 règles
- Base de travail pour le comité de rédaction

Feuille de route et première version

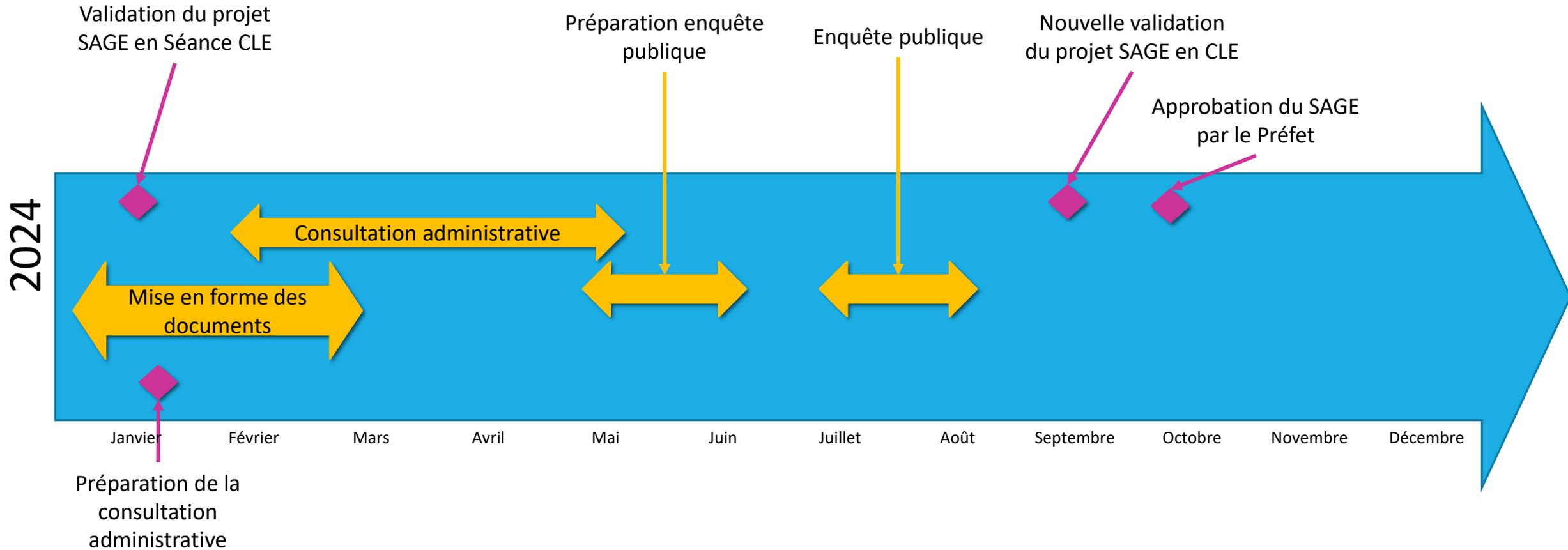
Feuille de route du SAGE



Thématiques à travailler en 2023 (groupes techniques avec appui stagiaires et commissions thématiques) pour assurer la compatibilité du futur SAGE avec le SDAGE :

- Détermination de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF)
- Inventaire et caractérisation des zones humides,
- Identification des secteurs où l'érosion / ruissellement impacte la qualité des eaux.

Feuille de route



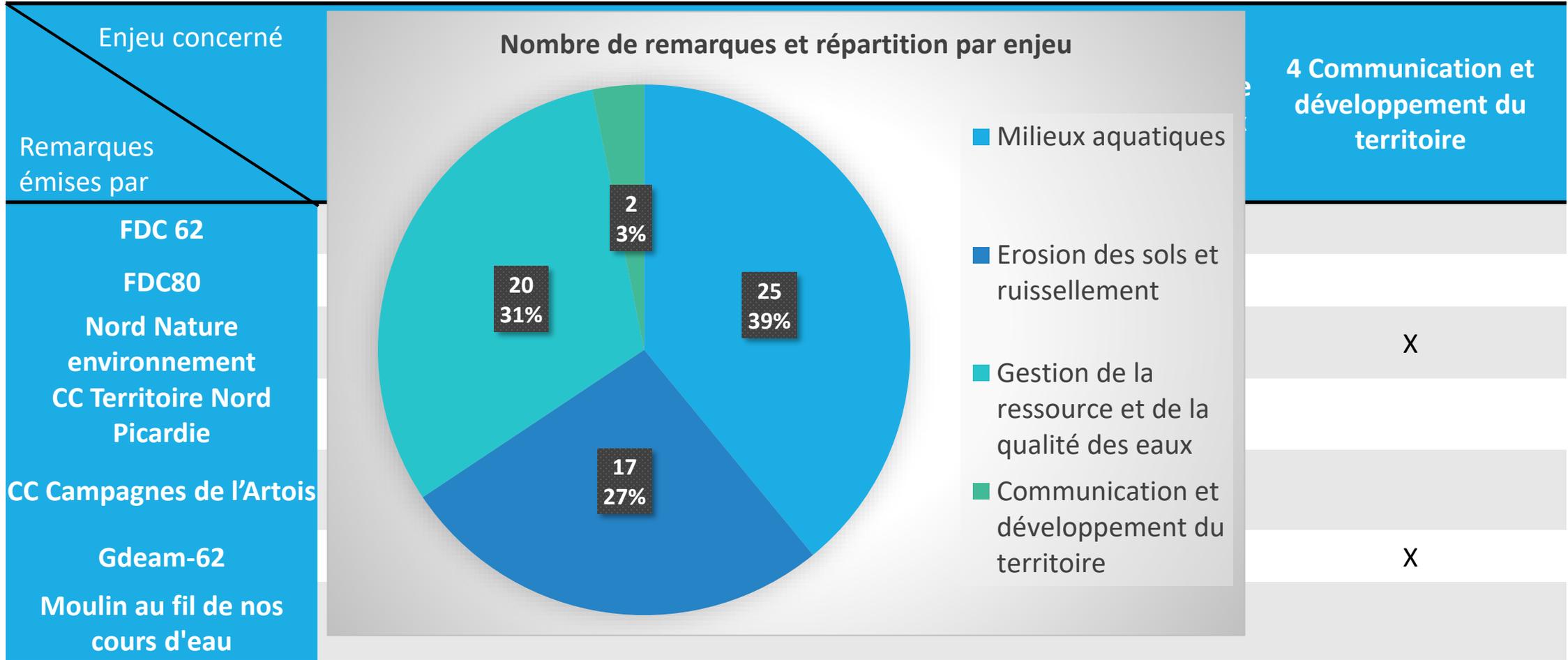
Validation de la feuille de route pour présentation en séance plénière

Document SAGE Authie_V1_dec2022

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions	Règle
1 Milieux aquatiques	Améliorer la qualité des habitats	3	6	Règle 1
	Restaurer la continuité écologique sur l'Authie et ses affluents	2	3	
	Préserver et valoriser les zones humides	2	5	Règle 2
2 Erosion des sols et ruissellement	Développer la connaissance du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Authie	2	6	Règle 3
	Lutter contre les inondations pluviales en milieu urbain	2	6	Règle 4
	Lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles	2	5	
3 Gestion de la ressource et de la qualité des eaux	Améliorer la qualité des eaux superficielles	3	7	
	Améliorer la qualité des eaux souterraines	2	6	
	Garantir tous les usages et fonctions de la ressource en eau en préservant l'équilibre quantitatif	2	4	
4 Communication et développement du territoire	Développer la connaissance du SAGE de l'Authie et de la CLE sur le territoire	2	5	
	Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire	2	4	

Validation de la première version du document du SAGE

Consultation du 22 décembre 2022 au 10 janvier 2023 : synthèse des remarques



Consultation du 22 décembre 2022 au 10 janvier 2023 : synthèse des remarques

Remarques principalement émises sur :

- **Le maître d’ouvrage en charge de la mise en œuvre de l’action visée;**
- **Les moyens pour atteindre l’objectif de la disposition.**
- **Le Contenu : être plus précis sur ce qui est demandé, données à actualiser, quel territoire concerné, propositions d’ajout d’éléments dans les dispositions, délais compliqués à tenir ;**
- **La forme : reformulation, ajout ou suppression de mots ;**

Le Comité de rédaction

Rôle du comité de rédaction :

- S'assurer de la bonne transposition de la stratégie
- Relecture mot à mot des dispositions du SAGE et proposition de corrections/ajustements sur le fond et la forme
- N'a pas de rôle décisionnel : les propositions seront présentées aux commissions thématiques à l'issue de chaque enjeu

Planning prévisionnel des réunions :

- 31 janvier
- 21 février
- 15 mars
- 5 avril
- 26 avril
- 16 mai
- 6 juin

•Composition :

- Le Bureau CLE
- un représentant de la DREAL
- un représentant de la DDTM 80
- un représentant de la DDTM 62
- un représentant de la Agence de l'eau Artois Picardie
- un représentant de la Chambre d'agriculture du Pas de Calais
- un représentant de la Chambre d'agriculture de la Somme
- un expert selon les enjeux traités

ZOOM : Inventaire et caractérisation des zones humides

Inventaire et caractérisation des zones humides

Les Zones Humides sur l'Authie :

- ZHIS : Zones Humides Identifiées dans le SAGE (2013)
- ZHEB : Zones humides à Enjeu Biodiversité (2014)
- Inventaire à compléter

Le travail du Muséum National d'Histoire Naturelle

Projet de cartographie nationale des milieux humides :

- Au niveau national :
 - Modélisation spatial + télédétection
 - Validation des données de terrain
- Puis sur 10 bassins versants sélectionnés (dont l'Authie) :
 - Cartographier les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des milieux humides
- Production des indicateurs fonctionnels des différents sites

Inventaire et caractérisation des zones humides

ZHIS → 9349 ha

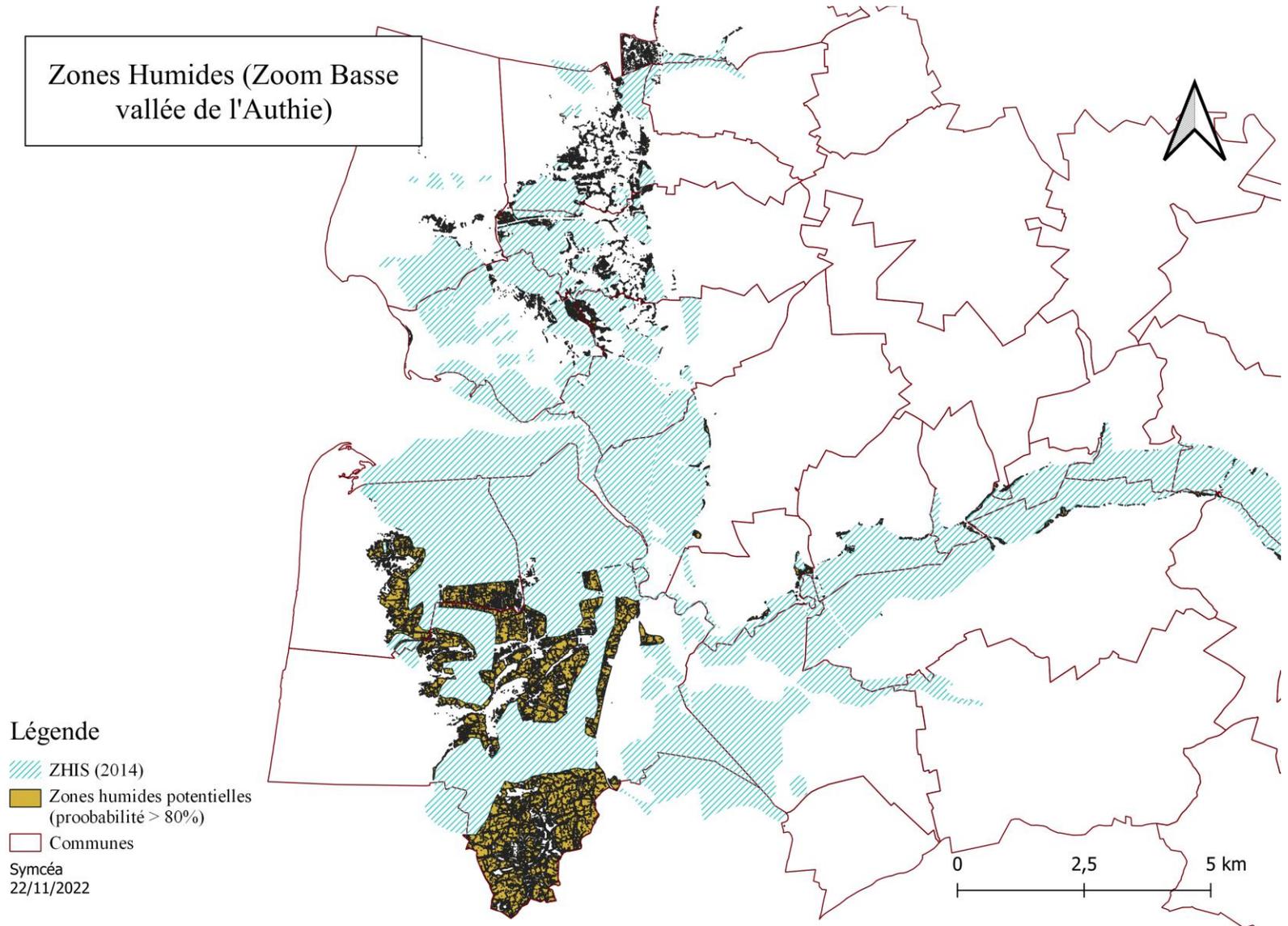
Pré localisation MNHN =
pourcentage d'humidité

**Décision de la commission
milieux aquatiques :**

→ 50-80 % en porter à
connaissance

→ >80% vérification
terrain

→ 1025 ha > 80%



Inventaire et caractérisation des zones humides

Disposition A-9.1 (): Identifier les actions à mener sur les zones humides* dans les SAGE

Les documents de SAGE, dans leur volet zones humides*, préservent les zones humides et leur fonctionnalité, ce qui implique notamment d'identifier :

1. les zones dont la qualité sur le plan fonctionnel est irremplaçable* et pour lesquelles des actions particulières de préservation ou de protection doivent être menées ; afin de les préserver de tout impact, ces zones font l'objet d'une règle du SAGE, visant à les préserver de toute destruction ou réduction ;
2. les zones où des actions de restauration/réhabilitation* sont nécessaires. La fonctionnalité des zones humides (biologique, biogéochimiques, hydrologique) est évaluée ;
3. les zones dont la fonctionnalité et la préservation sont liées au maintien et au développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires.

Les zones identifiées bénéficient d'un classement en zone naturelle et forestière ou en zone agricole dans les documents d'urbanisme.

Cette classification doit être achevée dans les trois ans qui suivent l'approbation du présent SDAGE sur l'ensemble des bassins versants couverts par un SAGE.

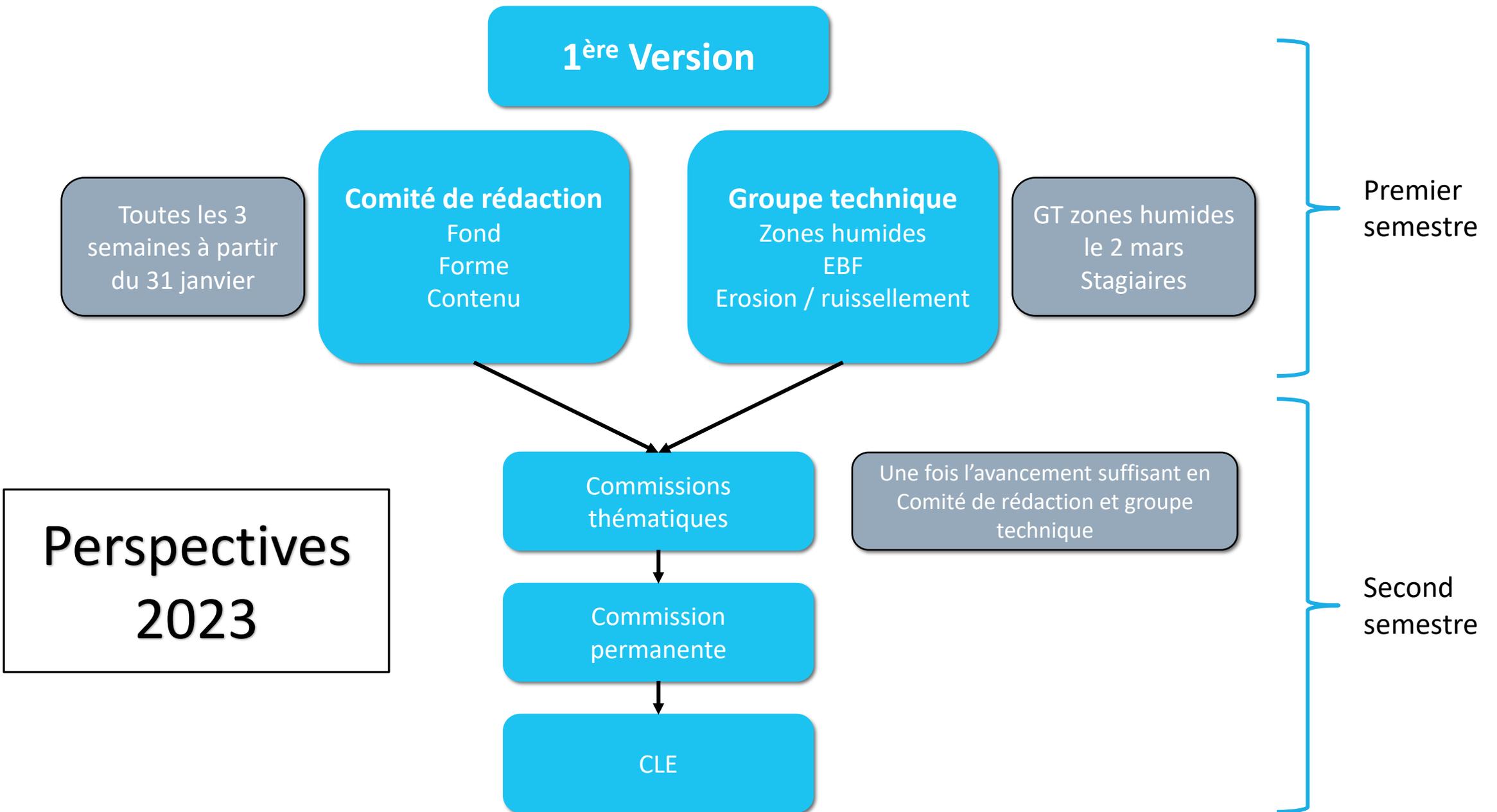
Création d'un groupe technique Canche/Authie :

→ Rôle : définir les critères pour classer les Zones Humides dans les trois catégories

→ Composition : acteurs techniques du territoire

Finalisation de la cartographie des zones humides du SAGE Authie et de la caractérisation Présentation et validation du projet en commission thématique

Perspectives 2023 et agenda prévisionnel



Ordre du jour proposé par l'AEAP pour la tournée des SAGE

Programme prévisionnel proposé :

- Introduction sur le SDAGE et ses enjeux
- Déclinaison du SDAGE et ses enjeux
 - Lien Eau & Urbanisme
 - Feuille de route pluriannuelle du SAGE au regard des priorités locales
- Atteinte des objectifs environnementaux
- Présentation et partage du diagnostic du territoire
- Présentation des actions par l'animateur du territoire
- Perspective de contrat de masse d'eau et échange avec les membres de la CLE
- Conclusion

**Novembre
2023**

Questions Diverses

Merci de votre attention